

Pour un été complètement **FOU**, viens travailler avec **NOUS!**

ENTRAINEURS/ENTRAINEUSES DE SOCCER

La Ville de Témiscouata-sur-le-Lac est à la recherche d'une personne autonome et dynamique pour occuper le poste d'entraîneur/entraîneuses de soccer (récréatif). Sous la supervision de l'équipe du Service des loisirs et de la culture, tu auras à entraîner des jeunes inscrits au soccer, à créer des groupes en fonction de l'âge des jeunes et planifier l'horaire de l'été.

Des atouts important pour nous : Avoir tes cartes de secourisme, de RCR et d'entraîneur ainsi que d'être en mesure de te déplacer dans les deux quartiers de la Ville.

Tu as envie de transmettre ta passion pour le soccer? Tu es un leader positif et tu aimes être en contact avec des jeunes?

C'est sûrement toi qu'on cherche!

Voici ce qu'on t'offre :

- Entre 10 et 15 heures/semaine;
- Un salaire concurrentiel, selon la politique de rémunération en vigueur ;
- Vêtements et équipements de travail fournis;
- Un rabais sur une inscription à une activité physique de ton choix;
- Une soirée de reconnaissance à la fin de l'été;
- Et surtout, une équipe de travail agréable et dynamique!

Ce poste t'intéresse?

Envoie-nous ton CV et une lettre de présentation pour chacun des postes qui t'intéressent avant **le vendredi 10 avril 2020 à 16 h 30** à Samie Fortin, technicienne en loisir.

En personne : 861, rue commerciale Nord, Témiscouata-sur-le-Lac

Par courriel : sfortin@temiscouatasurlelac.ca

Important!

Il est obligatoire de joindre ton curriculum vitae à ton dossier de candidature (même si tu as déjà travaillé à la Ville) en précisant pour quel emploi tu postules. Toute candidature reçue sans curriculum vitae et/ou après la date limite sera rejetée automatiquement. Les entrevues auront lieu entre le 16 et le 19 avril 2020, selon les départements. Aucune autre date ne sera fixée pour passer les entrevues et les candidats devront obligatoirement se rendre sur place (aucune entrevue par webcaméra). Il est de la responsabilité de l'étudiant de se rendre disponible lors de ces journées, sinon nous ne pourrions retenir sa candidature. Pour avoir accès à un emploi d'été, l'étudiant doit obligatoirement avoir fréquenté une institution scolaire dans l'année.

On a hâte de te rencontrer!